

ELOUGES



La paroisse du Monceau
et son église.

G. MULPAS

Membre du C.A.M.
Bourgmestre honoraire

ELOUGES

La paroisse du Monceau
et son église.

G. Mulpas

Membre du C.A.M.
Bourgmestre honoraire

Tous droits réservés.

« LA CULTURE N'EST PAS SEULEMENT AFFAIRE DE SAVOIR

MAIS DE SENSIBILITE... » (A. MALRAUX).

AVANT-PROPOS

A la veille du Centenaire de l'Eglise d'Elouges Monceau (1979) et en préface à cette admirable plaquette qui retrace l'histoire des bâtiments du culte à Elouges-Monceau à travers les âges, qu'il me soit permis de rendre un hommage solennel à l'homme prédestiné qui assura ces jalons historiques.

Georges Mulpas, Elougeois d'adoption, aidé de son épouse enthousiaste, a marqué par ses entreprises et ses œuvres un temps fort bénéfique de l'histoire locale.

Sans eux ; rien n'aurait été possible !

Grâce à leur dévouement : tout a pu être réalisé !

Ce petit livret, par ses références et son contexte, offre bien plus au lecteur que la description des surfaces et des lieux du culte en la paroisse d'Elouges Monceau ! C'est l'histoire économique, sociale et politique confondue, jusqu'il y a un siècle, avec l'histoire de l'Eglise.

D'évidence se manifeste, à travers tous les périples subis, cet antagonisme de deux paroisses, hérité du fond des âges et, de nos jours, heureusement disparu !

Monsieur Georges Mulpas, historien précis, érudit et scrupuleux a bien mérité du village d'Elouges. La passion qu'il a vouée à notre cher village transparait en filigrane dans cette modeste plaquette, sobre et chaleureuse, qu'il a offerte au centenaire de l'Eglise du Monceau actuelle.

Tous les Elougeois « cayaux », tous ceux lointains et dispersés sentiront, à travers la transcription exacte d'épisodes locaux, le grand enchantement de vivre en notre beau et fier village.

A cette heure où l'Europe redécouvre la richesse de ses composantes multiples, au moment où la Belgique reconnaît légalement l'individualité historique de ses régions, il est bon et honorable que cet ouvrage - dont la lecture est aussi aisée que celle d'une histoire romanesque - affirme la primauté unique de ce coin de terre que nous aimons.

Charles CAPPELIEZ.

LE MONCEAU ET SON EGLISE.

I. La première église.



L'église du Monceau aura cent ans en 1979. Elle a été construite à l'emplacement même de celle qui avait vu le jour au XI^e siècle : un bâtiment dont la tour du clocher était un de nos rares spécimens de l'ère romane secondaire, que les lézardes profondes condamnaient à la démolition.

Charles Debove a décrit cet édifice dans les *Annales du Cercle d'archéologie de Mons* (1). Voici ce qu'il écrit : « avec la tour (2), cette époque (Xe ou XI^e siècle) a aussi édifié pour exister jusqu'à nos jours, l'église romane du Monceau (planche 1). Comme on peut le voir sur le dessin, elle a subi deux transformations depuis lors.

Primitivement, elle formait un long rectangle partant d'un peu plus que la largeur du clocher, comme marquent les limites des pierres à droite et à gauche pour aller s'arrondissant au chœur ; autour étaient des fenêtres, sinon de dimension, de la même forme que celle du clocher ; à l'intérieur de celui-ci, on voit encore l'arête en pierre servant à supporter le toit ; le bâtiment étant tel que j'ai dit, il devait être extrêmement aigu.

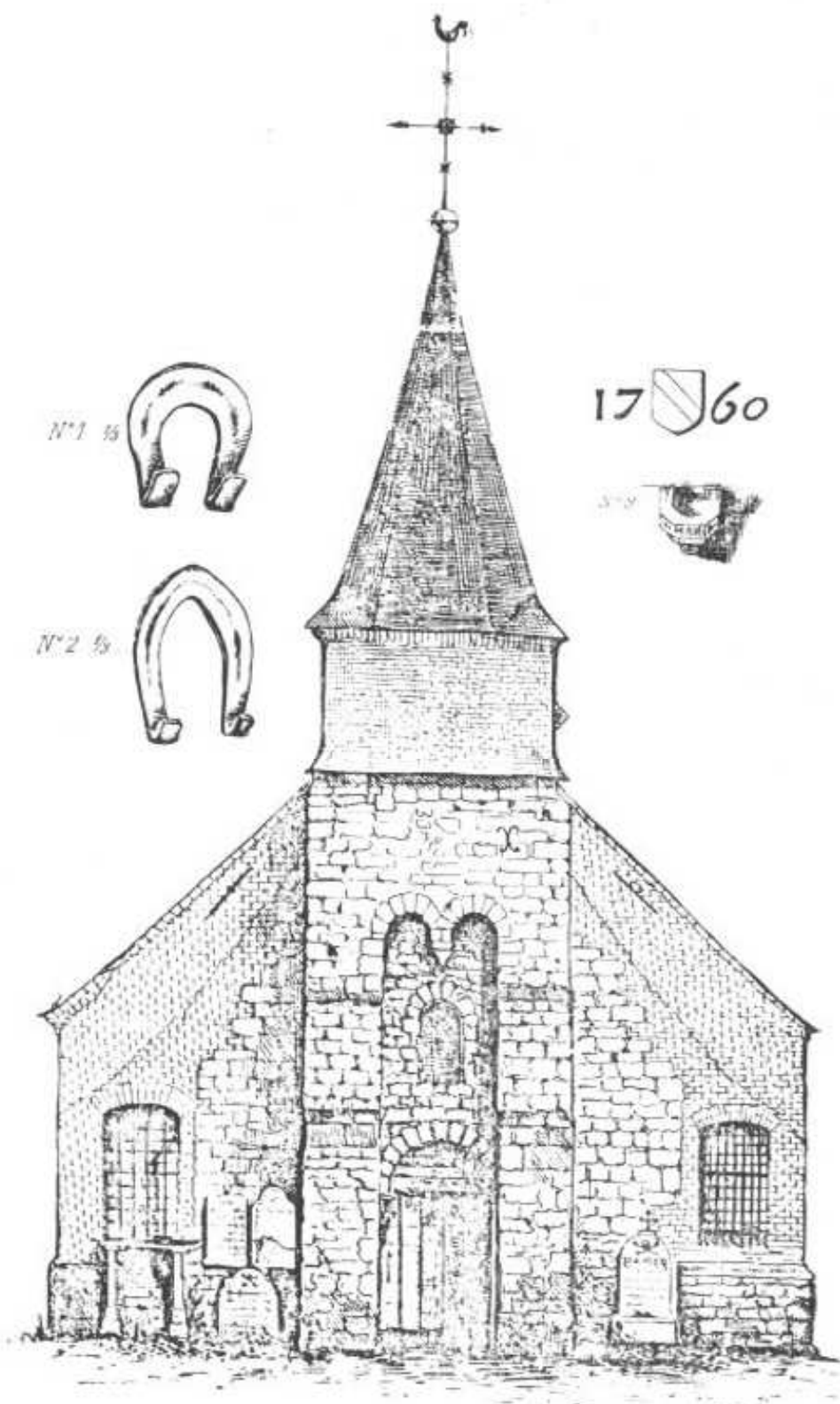
(1) A.C.A.M. tome XII, p. 362.

(2) Tour Doye, anciennement à la rue Quevauville (Coyette) détruite en 1868.

Au XV^e siècle, on adjoignit les deux nefs latérales, ce qui nécessita des piliers au nombre de quatre. Le mur transversal des nefs latérales traverse le chœur et laisse voir celui-ci par une arcade ogivale, reposant sur des colonnes adossées au mur ; les piliers de l'église sont à bases et à chapiteaux gothiques et ont ceci de particulier que l'on remarquait à l'ancienne église d'Elouges bâtie en 1432, c'est qu'elles sont annelées à gauche et lisses à droite : ces dernières étant beaucoup plus fortes.

Outre cette coïncidence qui nous indique, avec le style général intérieur, la date de cette réédification, nous avons les voûtes des chapelles et de la grande nef qui accusent bien le commencement du XV^e siècle ; elles sont divisées par arceaux saillants en bois qui partent au nombre de quatre de chaque côté de l'arête supérieure, divisant ces voûtes en bandes régulières verticales ; chaque arceau s'appuie sur un corbeau sculpté représentant un saint.

En 1760, comme l'indique un écusson (planche 1) placé au-dessus d'une petite porte d'entrée, les nefs latérales ayant des voûtes plates quasi à hauteur d'hommes, sans lumière sinon aux fenêtres d'autel et en arrière, on y remédia en faisant le dernier exhaussement que l'on voit sur le dessin, ce qui



Ch. Droove del.

Eglise de Monceau-Flouges.

permet d'éclairer latéralement ; depuis lors, on n'y fait que des réparations urgentes, et cela aux agrandissements modernes ; la bâtisse primitive est telle que le premier jour.

D'après la simplicité de l'ornementation extérieure de la tour du clocher, nous pouvons la placer sûrement au XI^e siècle. Le grès entrant beaucoup dans les pierres des saillies, des consoles, etc... n'était guère susceptible d'être sculpté. Les bâtiments gallo-romains, d'où proviennent les matériaux, possédaient d'autres pierres solides que l'on pouvait tailler suivant le goût de l'époque ; si l'édifice eût été construit au XII^e siècle, période où l'architecture romane arriva à son apogée par la richesse et la profusion de son ornementation, on eût remplacé le grès pour arriver à une exécution plus recherchée.

Comme l'indique le prolongement de la console qui soutient le linteau du portail, la porte, primitivement, était garantie par une large couverture qui mettait à l'abri les peintures dont on les ornait alors. Le déplacement de ce linteau aura entraîné la chute du tympan qui, malgré le peu d'apparence de l'archivolte, devait représenter un sujet religieux si simple qu'il fût ; cette arcature est maintenant bouchée en petites pierrailles plâtrées.

La porte est mise dans un renforcement qui se poursuit en tenant sa largeur jusqu'aux deux tiers du clocher et se termine par une racade géminée ; un peu plus bas est une fenêtre. Comme la petite porte de la tour Doye, celle de l'église se fermait, outre la serrure, par une barre de bois qui jouait transversalement dans l'épaisseur du mur.

Les portes romanes étaient couvertes de curieux enjolivements que l'on faisait à l'aide de ferrures destinées à fortifier le bois ; ceux de cette époque ont disparu. La porte fut probablement renouvelée

lors du premier agrandissement vers 1400. Les forgerons (3) d'alors qui, pour marquer la fin de leur apprentissage, offraient leur chef-d'œuvre en manière d'ex-voto à St Martin, alors patron des gens de ce métier et aussi de la paroisse, y ont cloué deux fers à cheval que l'on voit encore aujourd'hui ; ils sont placés en haut, sur la droite (planche 1, fig. 1 et 2).

L'église, à l'extérieur, exhibe les matériaux romains qui proviennent de la démolition de son unique nef au XV^e siècle et plus anciennement de la villa de la Tournelle ; au clocher sont des pierres de moyen appareil en grès, d'autre part, de petit appareil en pierres blanches de Wihéries, etc... avec ciment romain qui, parfois, étant en bloc, sert de pierre.

A l'intérieur, à part un bénitier gothique dédié à St-Martin (planche 1, fig. 3), est une immense pierre tombale, toute écaillée, où l'on aperçoit encore le contour du pied du personnage de droite (le mari) lequel a dû être revêtu d'une cotte de mailles et pourrait appartenir au XIV^e siècle.

Le 16 septembre 1873, des membres du Cercle archéologique de Mons visitent l'église de Monceau. Le bulletin des séances la décrit en ces termes (4) : « Ce petit édifice offre un type des plus curieux et surtout excessivement rare de notre pays. Monsieur Debove fait remarquer que des matériaux provenant de constructions romaines ont été employés dans les murs. La tour romane est très bien caractérisée. L'église est ogivale en forme de croix latine.

(3) A côté de l'autel St-Martin est une tourelle en bois, imitation grossière des donjons du moyen âge, dont les briques sont imitées par la peinture. Il doit être un ex-voto d'un compagnon charpentier ou menuisier du XV^e ou XVI^e siècle.

(4) Recueil des bulletins des séances du C.A.M. - 3^e série - 1868-1877. Excursion archéologique à Elouges et à Angre.

Les murs de la nef sont supportés par de belles colonnes en pierre de taille dont l'une est ornée au milieu du fût d'une moulure en forme de bague et dont nous ne connaissons pas d'autre exemple dans notre contrée. Les voûtes sont plafonnées mais tout porte à croire que ce plafonnage recouvre un lambrissage en planchettes de chêne.

Des arcs doubleaux, moulurés, en bois, retombant sur des corbeaux historiés correspondent aux fermes de la charpente. Toutes les parties apparentes de la charpente sont bien traitées.

La chaire est en style renaissance ; son exécution est grossière ; cependant l'ensemble de la composition ne manque ni d'élégance ni de goût. Les archéologues présents ont exprimé des vœux pour la conservation de cette petite église du Monceau dont le caractère architectural est digne de l'attention de tous les amis de l'art ».

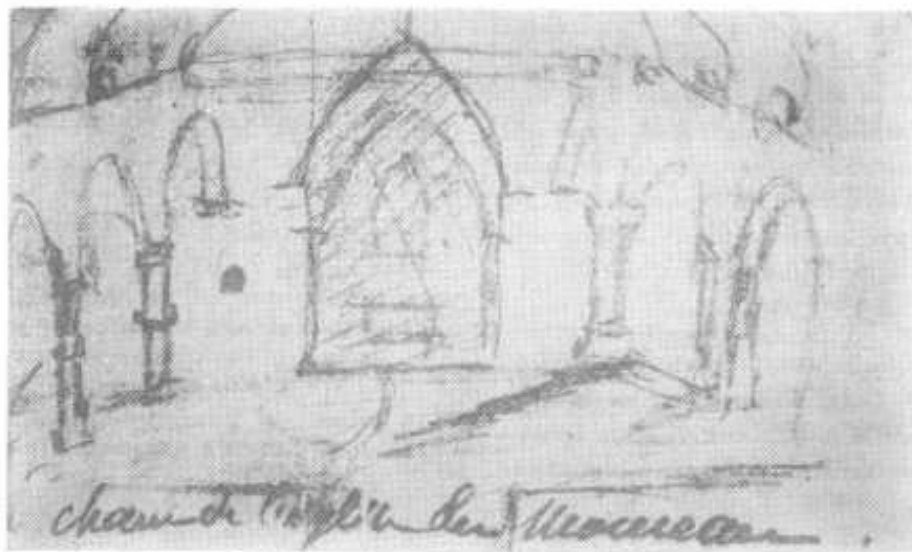
La démolition de l'église, en 1878, devait apporter à Ch. Debove la confirmation des probabilités émises en 1873. Dans sa notice sur la « Démolition de l'église romane de Monceau-Elouges (5) », il le déclare lui-même en ces termes : « les probabilités

que j'ai avancées quant à sa forme primitive ont été confirmées par la mise à jour des anciennes fondations. Il en a été de même pour son agrandissement et sa transformation en style gothique qui eurent lieu au XVe siècle, comme l'atteste le millésime 1496 entaillé dans une des poutres formant le carré d'assemblage sur lequel reposait la charpente du clocher. Deux monnaies trouvées dans les fondations de la nef sont venues ensuite corroborer cette date. L'enlèvement des terres, à l'intérieur de l'église m'a montré les fondations de l'unique nef romane sur lesquelles on appuya plus tard, deux de chaque côté, les piliers qui divisaient les trois nefs ».

De tout cela, il ne reste plus qu'une minime partie du mur d'enceinte de la seigneurie de Courteville dont l'église était la chapelle (XVIe siècle). Elle est située derrière l'église au nord-est du chœur.

Les fouilles auxquelles Ch. Debove se livra à l'occasion de la démolition, lui permirent la mise au jour de témoins de pratiques anciennes, de poteries, de pierres parmi lesquelles un grand fragment de couvercle de tombe de forme prismatique en pierre de Basècles datant du XIIIe siècle que l'on peut voir aujourd'hui au musée communal d'Elouges.

(5) Musée communal d'Elouges. Démolition de l'église romane de Monceau-Elouges.



II. La nouvelle église.



En 1846, déjà, l'église de Monceau est dans un mauvais état. Une lettre du commissaire d'arrondissement du 14 novembre informe le collège en ces termes : « l'on m'assure et j'ai lieu de croire que l'église du Monceau, hameau de votre village, menace ruine et présente des dangers pour la vie des fidèles qui la fréquentent. Je viens en conséquence vous inviter à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état de chose ».

Le 27 novembre, la Députation permanente autorise le commissaire à visiter le bâtiment et à faire rapport. Ce dernier est adressé à l'administration communale le 27 avril 1847 ; nous en extrayons les passages importants : « mais cette église est parvenue à un tel état de ruine, qu'il est impossible de chercher encore à prolonger sa durée par des travaux d'entretien. Il est donc urgent qu'il soit pris des mesures pour sa réédification à neuf dans un bref délai ». Ayant vu aussi l'état précaire de l'église d'Elouges (centre) le commissaire ajoute : « Peut-être ne serait-il pas inopportun de soumettre ici le projet de réunir les deux paroisses en une seule et de construire au centre du village une seule église neuve dont les dimensions seraient déterminées d'après le total de la population ». (6)

(6) Archives communales d'Elouges, non classées.

La réponse du bourgmestre n'est pas favorable : « cette affaire doit être mûrie pour aviser au moyen de ne froisser ni les intérêts ni les opinions des habitants composant ces deux paroisses. La chose est délicate et présente beaucoup de déboires ». (6) L'église du centre est encore susceptible de subir des réparations et pourtant, malgré son meilleur état, c'est elle qui sera reconstruite en premier lieu (bénédiction de la pose de la première pierre le 10 juin 1857). (7) Et l'église du Monceau attendra jusqu'en 1878, soit plus de trente ans ! (de 1846 à 1878).

1870.

C'est par une lettre du collègue des bourgmestre (Henri Tellier) et échevins que la Fabrique d'église du Monceau est informée le 23 décembre 1869 de la décision de construire une nouvelle église au Monceau-Elouges (8).

(7) R.P. (registre paroissial d'Elouges) tenu conformément à la lettre circulaire de Monseigneur Labis en date du 13 mars 1849 - cure d'Elouges.

(8) Registre aux délibérations du Conseil de Fabrique du Monceau (ouvert en 1870).

Dans ce document le conseil communal souhaite connaître le montant de la participation pécuniaire de la Fabrique dans les travaux. Le 12 janvier 1870, cette demande est rappelée. Vu l'avis de l'évêché, le conseil de Fabrique, réuni en séance extraordinaire le 23 janvier, s'engage à payer à la commune une somme de 1.000 F par annuités de 200 F. C'est tout ce que contient le registre aux délibérations du conseil de Fabrique de 1870 à 1879, on n'y trouve aucune autre mention du problème posé.

1872.

Le silence se poursuit au conseil communal jusqu'au 26 septembre, jour où il est décidé d'ajourner la construction envisagée.

1873.

Au cours de la séance du 13 août, le bourgmestre donne lecture d'une nouvelle demande de la Fabrique du Monceau tendant à ce qu'il soit construit une église en cette paroisse et, sur proposition de M. Rossignol, vu l'état de l'édifice existant, le conseil décide à l'unanimité que la reconstruction aura lieu en 1875 et « que l'année prochaine (1874) la commune fera confectionner les briques nécessaires à cette fin et dresser les plans et devis ». (9).

Le 16 septembre, au cours d'une visite du Cercle archéologique de Mons, il est souhaité par les éminents archéologues qu'étaient MM. Devillers, de Mons et Bastelaer, de Charleroi : « de voir conserver ce petit édifice qui offre un type des plus curieux et surtout excessivement rare de notre pays ». (10).

1874.

L'année reste muette sur la suite à donner au problème.

1875.

Le 3 juin, le conseil décide d'écrire à M. Mahieu, architecte de la ville de Binche, pour l'inviter à se rendre à Elouges « à l'effet d'arrêter définitivement les plans d'une église à construire au Monceau » (9).

Le 29 août, le conseil communal « considérant que l'église du Monceau n'était intéressante au point de vue style architectonique ni des souvenirs qui pourraient s'y rattacher et des travaux d'art que l'on pourrait supposer qu'elle renferme, n'est pas susceptible d'être utilement restaurée ; considérant que sa reconstruction est devenue une nécessité impérieuse parce que les murs sont lézardés dans plusieurs endroits et que la toiture ainsi que la tour menacent ruine et offrent de grands dangers et qu'elle est devenue insuffisante pour contenir les fidèles qui assistent aux offices divins... il est demandé à l'autorité supérieure l'autorisation de démolir l'ancienne église et de la reconstruire » (9). Le comité provincial des Monuments, alerté le 10 novembre, envoie MM. Ponceau, Devillers et Vincent pour examiner la situation de la « vieille église de la paroisse du Monceau ». L'église est un ensemble de styles différents mais « ce défaut d'unité ne justifierait pas la démolition si l'état du vaisseau et les dimensions générales (trop restreintes) ne réclamaient une reconstruction totale. Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de démolir l'église ». (11) Les enquêteurs estiment devoir conseiller le emploi de fragments archéologiques qui présentent de l'intérêt : la charpente, deux colonnes en pierre décorées de nombreuses moulures et la partie intérieure du portail. (12). Leur avis est transmis au gouverneur de la province le 30 novembre et à M. Mahieu (l'architecte désigné) le 9 décembre.

(9) Archives Communales Elouges - Registre des P.V. du conseil communal 1870 - 1878.

(10) Recueil des bulletins des séances du C.A.M. op. cit.

(11) Archives communales Elouges - correspondance non classée.

(12) Rien de cela ne sera fait dans la reconstruction.

Le 8 décembre (11) le commissaire d'arrondissement prie le conseil communal de faire dresser les plans, devis estimatif et cahier des charges pour la reconstruction de l'église, en tenant compte des observations du Comité provincial et de la Commission centrale des Monuments dont nous avons parlé plus haut.

1876.

Le 24 juin, le conseil communal étudie les plans de la future construction et constate que le montant prévu (77.000 F) « s'élève à un chiffre assez élevé et qu'une église pouvant contenir 1.600 âmes est suffisante ; les plans seront modifiés », (13).

Il est certain que la dépense sera lourde : l'administration, cherchant le moyen de trouver des fonds, entreprend des démarches auprès de la Société des houilles grasses du Levant d'Elouges afin d'obtenir qu'elle reconnaisse sa responsabilité dans la présence de lézardes à l'église. Elle propose un arrangement à l'amiable ; la société accusée se défend et refuse. Il en résulte un conflit que la commune veut porter devant la justice. Après de nombreux échanges épistolaires entre le collège, son avocat et l'accusé, il s'avère que le procès sera long et onéreux ; il est d'ailleurs incertain pour la commune. Le 28 août 1877, la députation autorisera le conseil communal à cesser l'action judiciaire.

Une lettre particulièrement intéressante est adressée le 2 août à l'architecte provincial ; nous en extrayons les paragraphes essentiels (14) : « par suite de la décision de la Commission royale des Monuments ayant pour objet de conserver dans l'édifice nouveau certaines parties du monument ancien, le devis primitif, qui s'élevait à la somme de 65.000 F a été majoré d'une somme de 12.000 F.

Le conseil communal n'a pu admettre une majoration aussi considérable et a décidé d'introduire dans les plans soumis à son approbation les modifications nécessaires pour ramener le coût de l'édifice aux limites tracées par le règlement provincial du 18 juillet 1873 - 22 juillet 1875.

Depuis lors, le collège des Bourgmestre et Echevins, pour obtempérer aux vœux unanimes de la population d'Elouges, s'est occupé d'un projet d'une importance capitale et que nous croyons devoir soumettre à votre étude avant d'en saisir notre conseil. La commune d'Elouges compte actuellement quatre mille âmes environ ; elle est divisée en deux paroisses dont l'une, celle d'Elouges proprement dite, se compose de 2.000 habitants et dont l'autre, celle de Monceau-Elouges, en comprend 1.400.

Il est peu rationnel qu'une commune de quatre mille âmes possède deux paroisses ; les plus grands centres de population du Borinage ont une seule église et le service religieux ne paraît pas en souffrir.

En ce qui nous concerne, nous pouvons affirmer que l'existence de deux églises n'est, pour notre commune, qu'un sujet de discorde ; nous n'en faisons pas remonter la cause, bien entendu, aux desservants des paroisses dont nous reconnaissons tout le zèle, mais nous tenons à constater ces discussions et, devant leur évidence, nous n'avons pu nous refuser à accueillir favorablement le projet d'une seule église pour la commune entière.

Au point de vue moral, la construction d'une église unique aurait donc pour résultat d'écartier les divisions qui existent aujourd'hui, et principalement dans la classe ouvrière, par le fait des deux églises.

Au point de vue de la situation économique de la commune, l'exécution du projet dont il s'agit présente de sérieux avantages et c'est à ce point de vue que nous croyons devoir soumettre ce projet à votre examen.

(13) Archives communales Elouges - Registre des P.V. du Conseil.

(14) Archives Communales Elouges - correspondance.

Comme vous le savez, la reconstruction de l'église de Monceau-Elouges a été décidée principalement à cause de son exigüité. L'église d'Elouges, dont la construction ne date que de l'année 1856, nous offre le même inconvénient : elle n'a que 423 m² pour 2.600 habitants et l'accroissement annuel de la population est évalué à 150 habitants. La commune serait donc obligée avant peu d'années d'aviser aux moyens d'agrandir cette église. L'inspection des lieux vous démontrera que cet agrandissement ne pourra se faire sans des frais considérables ; nous les évaluons à plus de quarante mille francs si nous devons proportionner sa superficie au nombre des fidèles.

Le devis de l'église du Monceau, établi pour une population de 2.000 âmes, s'élève à la somme de 77.000 F. Il est à remarquer que le devis primitif n'était que de 65.000 F ; c'est pour obtempérer aux vœux des Commissions royale et provinciale des Monuments au sujet de la Conservation dans l'édifice nouveau de certaines parties de l'édifice ancien que l'architecte a dû majorer son devis d'une somme de 12.000 F.

La reconstruction de l'église de Monceau-Elouges et l'agrandissement de celle d'Elouges porteraient donc les dépenses à la somme de 117.000 F environ.

Nous évaluons à la somme de 125.000 F la construction d'une église capable de desservir une population de 5 à 6.000 âmes et qui serait située dans le centre de la commune. La construction d'une seule église, en entraînant une dépense supplémentaire de 15.000 F environ aurait l'avantage de rendre disponibles les deux édifices actuels ; or, il est urgent pour la commune, en présence de son développement, d'établir des écoles gardiennes et de construire une maison communale qui soient en rapport avec sa prospérité toujours grandissante.

Les édifices anciens étant situés tous deux au centre de chaque paroisse, pourraient parfaitement convenir à l'installation de deux écoles gardiennes et nous trouverions dans l'église actuelle d'Elouges, plus grande et plus solidement construite que celle du Monceau, les aménagements nécessaires à la transformation en maison communale.

C'est ce projet que nous prenons la liberté de soumettre à votre examen avant d'en saisir notre conseil communal... ».

Cette proposition reste sans suite et c'est le 2 décembre que le conseil aborde une nouvelle fois le problème. Il lui est signalé que « l'église du Monceau, par suite de l'ouragan du 12 mars dernier, est fort délabrée ; le collège échevinal a fait ce qu'il a pu pour la réparation de l'église, de manière à la rendre dans un état convenable pour passer l'hiver ; des experts envoyés par le collège pour reconnaître les travaux à exécuter et pour évaluer les dépenses à faire ont été mis à la porte ». (15) Après quelques discussions, le conseil émet l'avis (enfin !) qu'il y a lieu d'accélérer la reconstruction : les plans seront renvoyés à l'architecte qui sera prié de les modifier et de dresser un nouveau devis dans les limites fixées initialement (65.000 F).

1877.

Enfin une année décisive : un important échange de correspondance s'établit entre, d'une part, la commune et, d'autre part, le commissaire d'arrondissement, l'architecte et le gouverneur de la province. Une quatrième édition des plans, devis et cahiers des charges est l'objet d'un arrêté le 10 novembre (2^e division, n° 23683) : la Députation permanente admet le projet et autorise la mise en adjudication des travaux. L'église sera rebâtie à l'emplacement de l'ancienne, on ne réutilisera rien des matériaux primitifs.

(15) Archives communales Elouges - Registre P.V. du conseil communal 1870-1878.

Entre-temps, le 20 juin, le curé du Monceau, M. Daulmerie, adresse une requête au conseil communal tendant à obtenir la reconstruction du clocher et du portail roman dans le nouveau cimetière : sa demande n'obtiendra aucun succès.

De son côté, le Conseil de Fabrique du Monceau, réuni le premier dimanche de juillet, prend une nouvelle décision concernant sa participation à l'érection du nouveau bâtiment : « Le Conseil de Fabrique de Monceau-Elouges abandonne bien volontiers à la commune les matériaux de l'ancienne église (évalués par M. l'architecte 2.000 F) ensuite le terrain pour l'emplacement de la nouvelle ». (16)

1878 - 1879.

L'adjudication est fixée au 10 janvier 1878. C'est le sieur Brogniez entrepreneur qui construira l'église pour la somme de 59.800 F. Les travaux commencent enfin : la bénédiction de la première pierre a lieu le 28 mai 1878.

Un premier procès-verbal d'avancement est fait le 3 août. Il est suivi d'un second le 3 mars 1879. Il constate « qu'il ne reste plus à exécuter que le plâtrage, le pavement ainsi que la flèche qui est en voie d'achèvement ».

(16) Archives Communales Elouges - Correspondance non classée.

Nous n'avons pu découvrir la date de la fin des travaux et l'incertitude plane sur le jour de la bénédiction. En effet, l'hebdomadaire du Monceau indique deux cérémonies : la première prévue pour le 24 août 1879 est ainsi libellée : « Dimanche prochain, vers 4 heures après-midi, aura lieu la bénédiction solennelle de notre superbe église. Cette cérémonie sera présidée par M. le Doyen de Dour, délégué de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Tournay. Cette cérémonie commencera par la bénédiction, ensuite M. le Doyen et un nombreux clergé se rendra à la Chapelle (17) pour rejoindre le Saint-Sacrement et le porter triomphalement à sa nouvelle demeure. Pendant le Salut Solennel qui sera chanté en actions de grâces, M. le Doyen nous adressera quelques paroles d'encouragement ».

La seconde annonce, du 14 septembre, prévoit : « vers 10 heures du matin aura lieu la bénédiction solennelle de notre belle église. Cette cérémonie sera présidée par M. le Doyen de Dour, délégué ad hoc par Sa Grandeur Monseigneur Dumont évêque de Tournay. Après sa bénédiction, M. le Doyen et un nombreux clergé se rendra à la Chapelle pour reprendre le Saint Sacrement et le porter triomphalement à sa nouvelle demeure. Ensuite, une messe très solennelle sera chantée à 11 heures ».

Tout porte à croire que c'est le 14 septembre 1879 que le Monceau eut sa nouvelle église.

(17) Le Saint Sacrement avait été porté à la chapelle située au croisement de la rue des Canadiens et de la rue Joseph Wauters avant la démolition de l'église.

III. Histoire de la paroisse. ⁽¹⁸⁾



Il est parlé pour la première fois du Monceau en 1110 dans un diplôme de confirmation des biens donnés à Saint-Ghislain que l'abbé Allard sollicita de l'évêque de Cambrai, Odon.

Monceau (de Monticulo) se trouve ensuite cité dans le diplôme du pape Gélase II déterminant les biens de l'abbaye de Saint-Ghislain (9 avril 1118). A cette époque, Dour possédait la suprématie religieuse sur les villages voisins : Athis, Blaugies, Erquennes, Elouges et Monceau. Ce fait est confirmé par le pape Calixte II en 1119.

Au début de son existence, l'église du Monceau n'était vraisemblablement qu'une chapelle castrale bâtie dans l'enclos de la Seigneurie de Courteville ; on y disait la messe à quelques vassaux ayant construit des maisons à proximité.

Il est encore fait allusion au Monceau en 1318 : une sentence y fut rendue le 24 janvier sur un différend opposant les abbés de Cespain et de Saint-Ghislain.

Dans le mémoire présenté en 1673 par l'intendant Bernier à Louis XIV (après la conquête du Hainaut) il est dit : « Elouges consiste en deux villages, savoir Elouges et Monceau, y ayant deux églises, l'une fort petite qui est celle de Monceau, adjointe

d'ancienneté par secours à la cure de Dour ».

Le Monceau était alors desservi par un vicaire de Dour. Ce ne fut qu'en 1716, comme on le voit dans le relevé des fardes des différentes pièces qui se trouvaient dans les archives de l'abbaye de Saint-Ghislain, à la rubrique Dour (farde 45 m.), que le conseiller avocat de sa majesté porta une sentence sur la nécessité que se trouvait le deuxième vicaire de Dour de résider au Monceau. Effectivement, les registres de baptême et autres, pour le Monceau, ne commencent qu'en 1718. ⁽¹⁹⁾

Le 2 mai 1769, les habitants du Monceau sollicitèrent de Monseigneur l'évêque de Cambrai l'érection de leur secours en cure. Les motifs invoqués étaient nombreux : l'importance de la population (329 communicants et 102 personnes en dessous de cet âge), la distance de Dour au Monceau (1/2 lieue), les difficultés des chemins, mariages et funérailles ne sont célébrées qu'avec l'accord du curé de Dour, la trop grande quantité de paroissiens desservis par Dour. Cette requête fut suivie d'une visite du Doyen de la chrétienté du district de Bavay : elle conclut à un refus.

(18) R.P. cure d'Elouges.

(19) Voir en annexe la liste des vicaires au XVIII^e siècle.

Le 12 mai 1771, Augustin Ernould, Pierre Simon Quenon et Nicolas Wallez, « sous le nom de la généralité des habitants d'Elouges-au-Mont, vulgairement dit le Monceau », présentèrent une demande ayant le même objectif à la cour suprême du Hainaut. La réponse ne fut pas plus favorable ; nous en extrayons quelques paragraphes (20) :

« 1) les motifs qu'ils allèguent ne présentent point l'ombre de nécessité d'érection en cure, ils ont un vicair qui réside et fait toutes les fonctions pastorales, ce dont ils n'oseroient disconvenir ;

« 2) suppose-t-on qu'il seroit vrai que la distance du Monceau au clocher de Dour seroit d'environ une demie lieue, ce ne seroit point un motif suffisant pour ériger ce secours en paroisse, vu que les deux cas exprimés ne sont point d'un genre à ce qu'il soit un préjudice dans le retard que ce trajet pourroit exiger ;

« 3) le nombre de paroissiens de Dour est grand, l'on en convient, aussi y a-t-il deux vicaires, il est cependant bien éloigné d'être de deux mille communians compris les demandeurs ;

« 4) les demandeurs exagérants le nombre de communians de Monceau, les fixent à trois cent, le supposat-on réel cela ne peut, année commune procurer le nombre de dix mariages ni pareil nombre de funérailles, quand il seroit cependant le double, ce ne seroit point motif suffisant d'érection en cure ;

« 5) aussi les demandeurs n'annoncent-ils point qu'ils ont jamais été en retard de se voir administrer ces secours spirituels en tems et lieu ; ils se plaignent uniquement de ce qu'ils peuvent être soumis à faire le trajet pour s'adresser au curé ;

« 6) s'ils se plaignent cependant de ce que le curé de Dour ne peut vu la distance, subvenir à leurs administrer les sacremens, décharger les obits et autres fondations aux jours et heures fixés, mais il est à observer que c'est à la personnalité du curé qu'ils s'arretent et point du tout à ce qu'ils sont en défaut de secours spirituels car s'ils l'entendoient autrement, ils seroient injustes, et on leur veriferoit s'il pouvoit s'en agir ;

« 7) ce qui s'observe pour en inferer que c'est un curé qu'il leur faut, et point un ministre de l'Eglise pour leur administrer les sacremens, un curé ne leur suffit pas, car ils l'ont il leurs faut un curé du Monceau, ce qui n'est attribuable qu'à une ambition déplacée et impardonnable ;

« 8) il est sensible de leur exposé qu'il est pourvu à tous leurs besoins spirituels tout et ainsi que si le Monceau étoit erige en cure et mieux encore ;

« 9) quant à l'administration des Sacremens il y est suffisamment pourvu, le soin des malades ne sauroit être mieux remplis qu'il ne l'est et ceux du Monceau outre tous ces soins escentiels ont encore l'avantage d'être a la porte de l'église d'Elouges et par consequent sont a mêmes de frequenter cette paroisse et profiter des instructions qu'on y reçoit ; pour ces raisons et autres infiniment superieures a suppler par les Seigneurs juges de son noble office qu'on implore on espere que les demandeurs seront renvoies de leurs fins et conclusions et condannes aux depens. (21)

Le document est signé : Fleur. (22)

A la vérité, le véritable motif étoit la jalousie des habitants du Monceau vis-à-vis de ceux d'Elouges : ils voulaient être « cure » comme leurs concitoyens.

(20) Musée communal Elouges - Copie provenant des archives communales non classées.

(21) Orthographe originale respectée.

(22) R.P. page 19.

Le Monceau restait donc secours de Dour et cela dura jusqu'en 1803, époque qui le vit enfin érigé en cure par un décret du 16 octobre promulgué par Monseigneur Hirn, évêque de Tournai. Ce fut pourtant de courte durée car un décret impérial du 30 septembre 1807 la supprima de nouveau et l'église fut réclamée pour chapelle par le conseil municipal de la commune d'Elouges le 21 novembre 1808. Elle fut considérée telle par le gouvernement jusqu'au 11 juillet 1842, date d'un arrêté royal érigeant de nouvelles succursales. Le Monceau avait enfin satisfaction.

La division spirituelle de la commune provoqua pendant de longues années des querelles intestines relativement à l'étendue de chaque paroisse.

En 1861, Monsieur Daulmerie, curé du Monceau, souleva le problème de la délimitation des paroisses. Il s'appuyait en cela sur le décret du 16 octobre 1803, lequel précisait d'une part : « St-Martin à Elouges reste dans ses anciennes limites à l'exception de tout le territoire du hameau du Monceau qui, par le présent décret, est érigé en succursale » et, d'autre part : « la circonscription de cette succursale comprend tout le territoire du hameau du Monceau, lequel territoire sera réglé par un décret ultérieur ».

Le 10 janvier 1860, Monseigneur G.J. Labis, évêque de Tournai : « vu la demande faite par M. le curé d'Elouges, tendant à régulariser les limites de sa paroisse, vu le rapport de M. le Doyen de Dour en date du 12 août 1859 dans lequel il est fait mention des avis favorables de M. le Doyen de Boussu et de MM. les curés de Wihéries et d'Hainin » avait arrêté ce qui suit : « 1°) les limites séparatives entre la commune d'Elouges et les communes d'Hainin, de Boussu, de Wihéries et de Dour serviront aussi à séparer le territoire des paroisses du même nom ; 2°) toutefois la Chapelle de Cocars continuera à appartenir à la paroisse de Dour conformément à la décision du 8 avril 1837, et le

territoire connu sous le nom de coron Martin Lecygne (aujourd'hui Martin-Chêne) ou coron de Wihéries demeure à cette dernière paroisse ; 3°) aucun changement n'est apporté aux limites de la paroisse du Monceau ». (23)

Le problème restait entier.

Pourquoi cette délimitation ? En raison du fait qu'Elouges étant asservi à l'abbaye de Crespin et le Monceau à l'abbaye de Saint-Ghislain, ces deux collectivités possédaient des biens enclavés dans l'un ou l'autre coin du village. Ainsi, d'après les limites traditionnelles et selon une lettre de M. Legrain (24), curé de Boussu, appelé à arbitrer le différend, le Monceau commence :

A. au midi du chemin de Baisieux à Dour, à l'ouest du ruisseau qui sépare le champ des Cavins et celui de Long-terne et comprend de ce côté tout le territoire de la commune à l'exception : 1°) d'une enclave au champ du Long-terne à partir du Moulin jusqu'au pavé allant à la houillère de Ferrand inclusivement (n° 1 planche II) ; 2°) d'une autre enclave à la rue Delforge (actuellement rue Ferrer) s'étendant à l'ouest depuis la maison occupée par Henri Willemart, (actuellement rue Grande n° 348) boucher inclusivement jusqu'à la porte de la ferme Madame Tordeur (rue Grande n° 352) aussi inclusivement n° 2 planche II). Cette enclave est bornée

(23) Voici comment Ch. Debove, dans sa notice sur : « Un procès jugé à la prévôté royale d'Elouges en 1728 » explique la déformation de Lecygne : « Notre patois affecte de prononcer les noms se terminant en igne par in, enne ; ainsi le signe de croix se dit : « senne de croix ». Martin Lecygne, tavernier, a fréquemment son nom écrit par Jean de Bruynes, prévôt : Le Ceigne, comme on le prononçait alors et, d'altération en altération, sa maison qui donne son nom au hameau où elle était située, écrit du passé Coron Martin Lecygne, se prononce et s'écrit maintenant coron Martin-Chêne ».

(24) R.P. page 80 - Lettre du 7 septembre 1861.



à l'est par le sentier connu sous le nom de ruelle de Cocars ; 3°) de tout le bois d'Épinoy défriché ou non qui se trouve dans la commune d'Élouges y compris l'enclos de l'ermitage de Cocars (n° 3 planche II) ; 4°) du territoire formant le coron dit Martin Lecygne descendant jusqu'au ruisseau qui plus haut sépare la commune d'Élouges de celle de Wihéries (n° 4 planche II).

B. Au nord du chemin de Baisieux à Dour la succursale du Monceau comprend : 1° la majeure partie de la ferme dite du « coron » appartenant à Jacques Nicolas Doye (maintenant ferme Van Hee, n° 5 planche 2) ; une langue de terrain de cet enclos à partir vers le sud du pignon séparant la maison Philibert Robert celle de Jean-Baptiste Joly jusqu'au ruisseau qui coule au nord-ouest du susdit enclos et comprenant le verger près du ruisseau, l'ancienne grange, la vieille tour et le reste du terrain n'est pas sur le territoire du Monceau ; 2°) l'enclos d'une ancienne ferme divisé en deux parties appartenant à Laurent Baugnies et à Pierre Joseph Baugnies avec quelques ares faisant actuellement partie de l'enclos de M. Tellier, ex-bourgmestre d'Élouges (n° 6 planche II) ; 3°) une enclave à la rue Jean Duhot (rue Wauters actuelle) à partir du sentier venant de Thulin et allant à Montignies (ruelle des écoles) jusqu'à un autre sentier qui, partant de la rue de Dour va rejoindre la rue Delforge (sentier de la Perche à la rue Ferrer - n° 7 planche II). La partie connue sous le nom de Courtil brûlé est sur la paroisse d'Élouges. Tout le reste de la commune forme la succursale d'Élouges à l'exception de la Chapelle de Cocars cédée à Dour il y a quelques années (1837) et le coron Martin Lecygne qui demeure à la paroisse de Wihéries.

Dans cette lettre, le Doyen Legrain envisageait (selon le souhait de Monseigneur Voisin, vicaire général) la possibilité de procéder à des cessions réciproques de nature à supprimer les enclaves et à régulariser définitivement la situation. Cela revenait à attribuer à Élouges la section A et au Monceau la section B du cadastre de 1834.

On fit dresser un plan où le terrain des deux paroisses était parfaitement décrit. Ce plan, déposé chez Monsieur le Doyen de Boussu disparaissait au lendemain de sa mort ; on ne le retrouva jamais. En dépit des interventions supérieures, M. le curé Daulmerie poursuivit ses « rêves d'agrandissement » qualifiés d'hallucinations par le curé d'Élouges. En 1875 il porta les derniers sacrements et enterra une personne domiciliée dans la paroisse d'Élouges. Malgré les recommandations reçues, il recommença quelques années plus tard en enterrant la fille de cette même famille. M. le curé Moreau (Élouges) informa ses supérieurs ; M. Daulmerie fut sévèrement tancé : rien n'y fit.

En 1881, il reprit ses arguments anciens et alerta l'évêché qui proposa une ligne de démarcation rue Delforge (Ferrer), Jean Duhot (Wauters), pavé d'Andregnies faisant disparaître les enclaves. M. Daulmerie s'obstina si bien que le 23 novembre de la même année, M. le vicaire général G. J. Bouvri conclut à l'inutilité d'un décret et jugea l'action du curé de Monceau inadmissible. Et les rivalités continuèrent à se manifester. Enfin, une solution se dessina mais en 1905 seulement. Le 15 janvier, les conseils de Fabrique d'Élouges et du Monceau se réunirent simultanément à la demande de M. Mehaut, curé d'Élouges et de M. Rolland, curé du Monceau. Ils prirent une délibération commune tendant à obtenir une délimitation définitive des deux paroisses.

Consulté sur cette prise de position, le conseil communal refusa d'abord de la valider au cours de sa réunion du 20 avril : « considérant que dans l'espèce il n'est point communiqué d'enquête à l'appui de la demande formulée faisant connaître au conseil communal l'avis des habitants catholiques dont la paroisse serait changée et qu'il importe d'être fixé sur le désir que peuvent avoir tels ou tels habitants. Mis en défiance par les agissements antérieurs du représentant du culte d'Élouges-Monceau (M. le curé Daulmerie), décide à l'unanimité, refuse l'autorisation sollicitée ». Il fallut attendre

la réunion du 30 novembre pour que le conseil communal, revoyant sa décision à la suite d'une enquête n'ayant rencontré aucune objection de la part des Elougeois, décide d'autoriser la délibération à sortir ses effets.

Sur cet avis favorable et celui de la Députation permanente du Hainaut, l'arrêté royal du 26 février 1906, dans son article unique décida : « la limite séparative entre les paroisses de St-Martin et de Monceau à Elouges est déterminée comme suit : a) à partir des limites de la commune de Dour, l'axe de la rue de la forge (Ferrer) ; b) l'axe de la rue Jean Duhot (Wauters) ; c) l'axe de la rue d'Audregnies jusqu'à la limite du territoire d'Elouges ». C'est en somme la proposition de 1861.

Le conflit était officiellement réglé ; mais il n'empêche que les esprits gardaient le souvenir de ces querelles et le comportement des Elougeois s'en ressentit longtemps. Oserait-on affirmer qu'il n'en existe plus de traces aujourd'hui ? Nous ne le croyons pas. Nous avons relevé quelques faits caractéristiques de cette période difficile.

1) Jacques Mahieu, Doyen de Bavay, curé d'Elouges de 1680 à 1732, année de sa mort a laissé un testament dans lequel on perçoit la rivalité des paroisses ; il y est écrit notamment au codicille 12 : « si quelqu'un du Monceau est dans la loi, soit mayeur ou échevin, il n'aura pas voix dans la collation de ses bourses, seulement ceux d'Elouges ». Au codicille 32 on lit : « Au cas qu'on viendrait à réunir la paroisse du Monceau à celle d'Elouges, les pauvres du Monceau n'auront aucun droit à ce que j'ai laissé à ceux de ma paroisse ».

De ce temps-là, écrivait Ch. Debove, les rivalités entre les deux paroisses d'Elouges et du Monceau étaient dans toute leur intensité.

2) Le compte des droits de la prévôté royale d'Elouges de 1695 à 1728 (25) contient le para-

graphe suivant : « de Jean Arnould et Alexandre Dufour a été reçu cinquante livres pour avoir crié Vive le Monceau contre la teneur de l'ordonnance de 1682, qui se portent ici par forme d'état... ».

Cette ordonnance du 5 février 1682 prescrivait : « Nous avons obtenu de son Excellence pour le Repos et la Tranquillité publique, une ordonnance du 5 du courant, de faire défense de Sa part à tous Mannans de nôtre Prévôté, de crier par bravoure, tant ès Dédicaces, qu'en toutes occasions, vive tel, ou tel autre village que celui où ils se trouveront, à peine de cinquante livres d'amende, qui s'exécutera sur tous ceux que seront assemblez, et l'un d'iceux pour le reste... ».

3) Marie Jacqueline Lefèvre du Monceau qui vient de mourir à l'âge de 89 ans au moins assurait qu'elle se trouvait du nombre des glaneuses quand une grande discussion s'éleva entre les personnes d'Elouges et du Monceau, n'entendant pas que les étrangers glaneraient sur leurs champs respectifs et citant le champ de la Faucille (où se dressait le charbonnage n° 4 de la Grande Veine aujourd'hui disparu) comme appartenant à Elouges-au-val. (26)

4) Quand la procession d'Elouges comprenait dans sa marche une partie du territoire du Monceau, les habitants de cette dernière localité venaient se joindre au cortège pendant tout le temps que la procession restait sur leur territoire. Jamais ils ne mirent le pied sur le champ de la Faucille. (27)

5) Jean-Baptiste Glineur (né au Monceau le 1er mai 1878) nous a raconté que, dans son jeune âge, il avait participé à la distribution des rameaux bénis. Outre le Monceau actuel, son équipe se rendait à la ferme Doye (Van Hee) et à la ferme Bagnies (actuellement Jean Lhostte et Gilbert Muller aux numéros 62 et 76 de la rue Grande, maisons dépendant de la paroisse du Monceau et situées sur Elouges.

(25) Archives générales du Royaume.
Chambre des comptes n° 15.067.

(26) R.P. page 61.
(27) R.P. page 71.

ANNEXE I.

Les vicaires du Monceau au XVIII^e siècle. (28)

La sentence du 23 juillet 1716 portant nécessité de résidence du deuxième vicaire de Dour au Monceau a permis de connaître le nom des vicaires du XVIII^e siècle.

Les voici :

1718, A. J. Salengro.

1724, P. J. Derbaix.

1726, Pierre Tellier.

1732, Jean-François Carnoy.

1736, J. Bte Rouneau
et peu après N. Jos. Baize.

1742, Pierre François, Joseph Bureau.

1759, J. Bte Dusaulchoit.

1769, Albert Joseph Devaux.

1776, J. A. Lescot.

1782, J. I. Terrasse.

1785, J. C. Cornet.

1789, J. Bte Placide Leclercq. Ce dernier fut nommé recteur du Monceau en 1803 lors de la première érection en cure.

(28) R.P. page 37.

ANNEXE II.

Les curés du Monceau. (29)

Jean Baptiste, Placide, Joseph Leclercq nommé en 1803, transféré à Audregnies en 1817.

Aubert Joseph Glineur nommé en 1832.

Louis-Joseph Haye 1835.

Félicien Edouard Vinvent Servrant lui a succédé de 1835 à 1839.

Philippe François Joseph Meurisse a obtenu la cure du Monceau en 1839 ; il y est mort en 1856.

François Daulmerie est venu en 1856 et a démissionné en 1897.

Joseph Auguste Dispa est nommé desservant provisoire jusqu'à la désignation de Oscar Joseph Marquebreucq en 1902.

En 1905 il est remplacé par Joseph Roland.

Bard François nommé en 1913 est décédé en 1959 alors qu'il était toujours en fonctions. C'est en juin 1959 que Louis Lheureux lui a succédé jusqu'en 1963, date à laquelle il est devenu curé pour les deux paroisses du Centre et du Monceau.

(29) Notice historique sur les paroisses et les curés du Diocèse actuel de Tournai pages 211, 212 et R.P. cure d'Elouges.

ANNEXE III.

Dans son « Inventaire des objets d'art et d'antiquités » Soil de Moriamé (30) écrit à propos du Monceau : « Le mobilier de l'ancienne église, qui comportait il n'y a pas bien longtemps encore, assez bien d'objets est aujourd'hui réduit à peu de chose ».

L'inventaire de 1974 a révélé de nouvelles disparitions que l'on ne s'explique pas, sinon par la guerre de 1940-45.

Voici la liste de ce que compte encore le trésor du Monceau :

571 - Ostensoir en argent, soleil à longs rayons, ornés de légères guirlandes et de petits angelots. Au-dessus de la lunette, le Saint Esprit, entouré de rayons et une couronne avec l'œil de la providence, également sur des rayons, à l'intérieur de la dite couronne ; tige à nœud en forme de vase ; base ovale relevée au centre, ornée de médaillons et de deux têtes d'anges en haut relief. Pas de poinçons. Inscription gravée : Monceau-Elouges 1755. Pas de poinçons. Hauteur 77 centimètres.

572 - Ciboire en argent, de style Louis XIV. XVIIIe siècle.

573 - Calice en argent, daté 1855.

574 - Boîte aux saintes huiles, en forme de coffret oblong reposant sur quatre pieds en forme de boules ; les panneaux ornés d'un décor en relief. Couverture bombée ornée de grands feuillages ; quatre poinçons de Mons, dont un celui de l'orfèvre C.S. Deuxième moitié du XVIIIe siècle 10 x 10 cent.

575 - Statue de Saint Roch, bois sculpté et doré, XVIIIe siècle. Hauteur 85 centimètres.

576 - Tabernacle de l'autel principal, avec expositoire pour le Saint Sacrement ; bois sculpté, peint en blanc et en partie doré ; garni de miroirs. XVIIIe siècle.

579 - Deux autels latéraux avec petits retables, à colonnes, bois peint en blanc, XVIIIe siècle.

580 - Tableau : Saint Martin, à cheval, partage son manteau avec le pauvre. Statue du même Saint, en guerrier, sans le pauvre, moderne.

582 - Statue de Saint Eloi, bois, grossier.

583 - Panneau de bois sculpté avec buste de Saint Martin, en évêque, encadré par des pilastres d'architecture et surmonté d'un lambrequin, le tout en bois sculpté et peint. XVIIIe siècle.

584 - Croix de calvaire autrefois suspendue, bois sculpté et polychromé du type gothique ordinaire. XVIe siècle. La croix, en mauvais état a été décapée. Elle est en chêne.

585 - Tableau : le Christ descendu de la croix, repose sur les genoux de sa mère, peinture de la fin du XVe siècle, intéressante, devrait être restaurée. Dimensions : 1,53 x 1,1 mètres.

586 - Tableau : le Christ en croix, entouré par les saintes femmes et Saint François, peinture médiocre. XVIIIe siècle. 1,54 x 1,1 mètres.

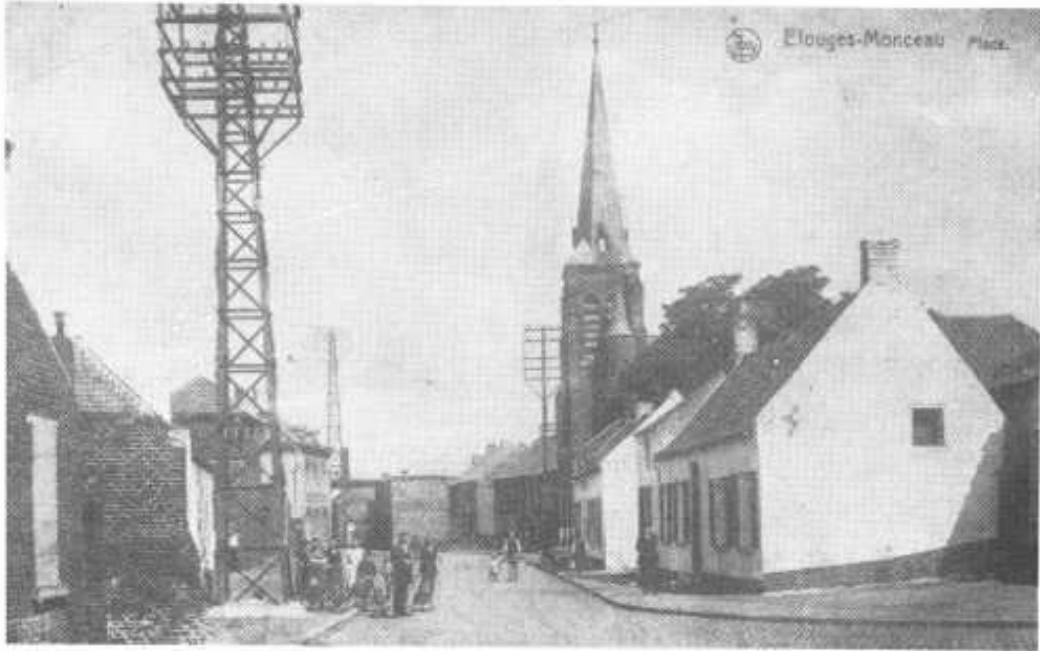
587 - Assomption de la Sainte Vierge, médiocre. XVIIIe siècle. Mauvais état.

590 - Croix processionnelle, cuivre, même époque.

592 - Fonts baptismaux, cuve octogone, monopédiculée, tige et pied à fines moulures gothiques. XVe siècle. Granit, bon état.

(30) Inventaire des Objets d'arts et d'antiquités, Soil de Moriamé, II^e série tome IV - 1930 - pages 107-108.

Elouges, 14 mai 1969.



La place du Monceau et l'église en 1920.



Intérieur de l'église en 1910.

Ouvrages consultés.

Recueil des bulletins du C.A.M. - 3^e série - 1868 - 1877.

E. J. SOIL de MORIAME - Inventaire des objets d'Art et d'Antiquité. - II^e série - Tome IV.

Ch. DEBOVE - Démolition de l'église romane de Monceau-Elouges. A.C.A.M. - Tome XVIII pp. 104 à 193.